RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL A.L.M. SOIT ABREVIATION DE AERO L'AIGLE MAINTENANCE

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
au capital de 5 000 euros
Siège social : Anglures Aérodrome L'Aigle - Saint Michel
61300 SAINT-SULPICE-SUR-RISLE
483 288 213 RCS ALENCON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 17 février,
A 14 heures 30,

Monsieur Thierry LEMAITRE, demeurant à [redacted] gérant et associé unique de la Société SARL A.L.M. SOIT ABRIVIATION DE AERO L'AIGLE MIANTENANCE,

Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société SARL A.L.M. SOIT ABREVIATION DE AERO L'AIGLE MAINTENANCE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 38 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 38 - EXERCICE SOCIAL

Il est ajouté l'alinéa suivant :

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 17 février 2025, chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et associé unique.

Thierry LEMAITRE

